INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AVIVA MONETAIRE ISR

PART A - ISIN : FR0007437546

AVIVA INVESTORS FRANCE - GROUPE AVIVA

Objectifs et politique d'investissement :

- **Classification de l'OPCVM :**

FCP Monétaire à Valeur Liquidative Variable (VNAV) Standard

- **Description des objectifs et de la politique d'investissement :**

- L'OPCVM a pour objectif de réaliser, sur la période de placement recommandée, une performance annuelle, après déduction des frais de gestion réels y afférents, supérieure à la performance de l'indice EONIA capitalisé, à travers une sélection de titres répondant à des critères d'investissement socialement responsable (ISR). Cet objectif, dépendant des conditions de marché, pourra être revu en cas d'évolution significative de celles-ci. En cas de très faibles taux d'intérêt du marché monétaire ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion ou en cas de hausse significative des taux, la valeur liquidative de l'OPCVM pourrait connaître une variation négative.
- Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM sera principalement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire à taux fixe, variable ou révisable libellés en euro. Des opérations de swap pourront être adossés à ces titres, dans un but de couverture du risque de taux.
- L'univers d'investissement du FCP est constitué des obligations d'entreprises à taux fixe, libellées en euro et dont l'émetteur bénéficie d'une notation de catégorie "investissement".
- La sélection des titres et des instruments se fera en appliquant le filtre ISR « Best-in-Universe ». Ce filtre permet de sélectionner les meilleurs acteurs selon les critères en ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'univers d'investissement éligible : les 20% des valeurs les plus mal notées en ESG de l'univers d'investissement sont à tout moment exclues. Peuvent être cités pour exemple de critères ESG analysés les émissions carbone, la biodiversité, la gestion et développement du capital humain ou encore l'indépendance du conseil d'administration.

Ainsi, les deux derniers déciles en score ESG de l'univers d'investissement sont éliminés. La société de gestion s'appuie notamment sur un prestataire externe (MSCI ESG Research) pour sélectionner les titres selon les critères ESG et le filtrage des valeurs, mais reste seule juge de la décision d'investissement. Il est par ailleurs précisé que le processus systématique de sélectivité ISR se base sur la notation MSCI. Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentent en portefeuille. Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra néanmoins sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI) ne disposant pas d'un score ESG.

- **Caractéristiques essentielles :**

- La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.
- L'OPCVM investira entre 70% et 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Ces titres seront libellés en euro mais ils pourront être libellés dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10%de l'actif net et dans ce cas, ils seront systématiquement assortis d'une couverture de change.
- Les émetteurs sélectionnés par le gestionnaire relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé, de la zone Euro ou de l'OCDE. Le gestionnaire applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention et la durée maximum par en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Sont éligibles : (i) tous les titres d'Etats ; et (ii) les titres privés dont le programme d'émission est supérieur ou égal à 300 millions d'euros. Conformément à la réglementation applicable, les titres doivent bénéficier d'une haute qualité de crédit. Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion. Pour la détermination de la notation de l'émetteur, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations de agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.
- En termes de risque de taux, la maturité moyenne pondérée (Weighted Average Maturity – WAM) du portefeuille est limitée à 6 mois, et en termes de risque de crédit, la durée de vie moyenne pondérée (Weighted Average Life – WAL) du portefeuille est limitée à 12 mois.
- La sensibilité du portefeuille sera comprise entre 0 et 0,5.
- Aucun titre n'aura une durée de vie supérieure à 2 ans.
- L'OPCVM fait usage de la dérogation prévue au point 7 de l'article 17 du règlement (UE) 2017/1131. Il peut en conséquence investir, conformément au principe de la répartition des risques, jusqu'à 100 % de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par des entités publiques ou parapubliques nationales ou supranationales dont la liste figure en détail dans le prospectus.

- **Indicateur de référence :**

- L'indicateur de référence du FCP est l'EONIA capitalisé. Le taux EONIA (Euro Overnight Index Average) est calculé sur la base de l'European Short Term Rate (ESTER) qui correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la Banque Centrale Européenne sur la base des prêts en blanc (sans garantie) contractés au jour le jour entre établissements financiers. Il représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est publié sur le site internet https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html
- Le FCP est géré de façon active. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différents de celles de la composition de l'indicateur de référence.

- **Modalités de souscription-rachat :**

- L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, chaque jour de Bourse avant 12h30, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur BNP Paribas Securities Services. La valeur liquidative sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est calculée sur la base des cours de la veille. Toutefois, elle est susceptible d'être recalculée entre le moment de passage des ordres et leur exécution, afin de tenir compte de tout évènement de marché exceptionnel survenu entre temps. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.
- Cette classe de parts capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

- **Autres informations :**

- Les instruments dérivés et titres intégrant des dérivés seront utilisés pour permettre de couvrir l'OPCVM des risques de taux et de change. Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.
- La performance de l'OPCVM résulte de l'évolution de la valeur des titres détenus.
- La durée de placement recommandée est à partir d'une journée.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — **A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	4	5	6	7

- **Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites :**

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison du caractère peu risqué des investissements effectués sur le marché monétaire et de la faible sensibilité des instruments utilisés.
- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

- **Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur :**

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par l'OPCVM n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.

- **Risque de contrepartie** : le porteur est exposé, de manière accessoire, à la défaillance d'une contrepartie ou incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré conclue avec l'OPCVM.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.avivainvestors.fr.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4% maximum***
Frais de sortie	**Néant**

* pour toute souscription inférieure à 100.000€. Néant au-delà.

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourrait payer moins de frais.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	**0,24%**
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	**Néant**

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.avivainvestors.fr.

Performances passées :

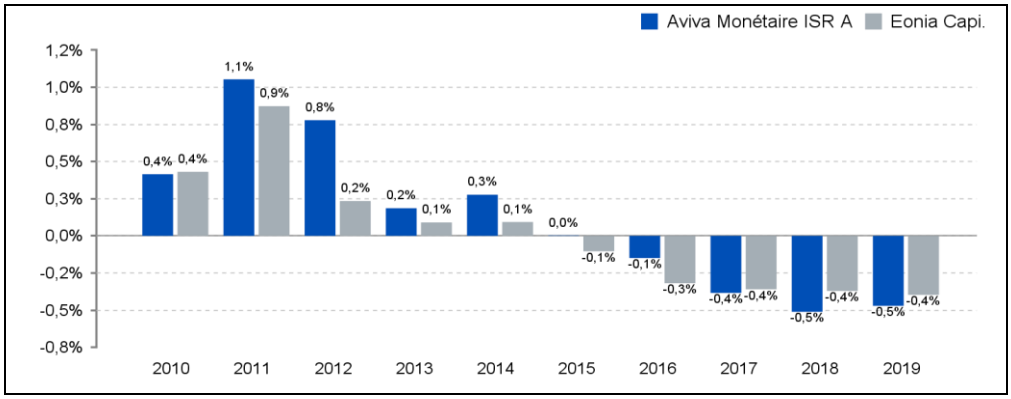

Source : Aviva Investors France, Engine Europerformance

Avertissements et commentaires :

Cette classe de parts a été créée le 02/09/1991.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes / coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Informations pratiques :

- **Dépositaire :** Société Générale S.A

- **Fiscalité :**
Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM, ainsi que sur les autres catégories de parts :**
Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Aviva Investors France
Service Juridique
14 rue Roquépine - 75008 Paris - France
dirjur@avivainvestors.com

- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :**
La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : www.avivainvestors.fr.
La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet www.avivainvestors.fr et un exemplaire pourra être mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 avril 2020.

Cet OPCVM est agréé et réglementé en France par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion Aviva Investors France est agréée et réglementée en France par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Aviva Investors France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Aviva Investors France, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18.608.050 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 14 rue Roquépine, 75008 Paris.